

« AIDER SANS EXCLURE »

Qu'attend la FGTB de Bruxelles de la régionalisation du contrôle de la disponibilité ? Nous avons rencontré Philippe Van Muylder, son secrétaire général. Il demande qu'on mette enfin en œuvre un système qui permette d'« aider sans exclure ».

Propos recueillis par Yves Martens (CSCE)

Ensemble ! : Pouvez-vous d'abord nous rappeler votre position envers le contrôle de la disponibilité active des chômeurs tel qu'il est pratiqué depuis 2004 par l'Onem ?

Philippe Van Muylder : Le bilan de la politique d'activation dans son volet contrôle par l'Onem n'est pas bon. Ce que l'Onem a mis en œuvre ne correspond pas à notre vision qu'on peut résumer en trois mots : « Aider sans exclure ». Bien entendu, cela n'aurait aucun sens d'en faire le reproche aux travailleurs de l'Onem : dans ce pays, ce sont encore les politiques qui décident des grandes orientations ! De notre côté, nous continuons à demander l'arrêt de ces politiques d'activation, notamment appliquées par l'Onem, qui se sont souvent résumées à produire de la gesticulation inutile. Le fédéral ne semble pas s'être rendu compte que la simple convocation systématique ne crée pas, comme

par magie, des opportunités d'emploi pour tous. Mais nous ne sommes pas entendus, quelles que soient les majorités, car l'activation est à la mode, dans « l'air du temps » : elle s'est installée de façon pérenne dans le paysage socio-économique belge et européen. Notre revendication de retrait de ces politiques n'est manifestement pas audible, on traite facilement la FGTB de passiste dès qu'elle émet la moindre critique de ce type... A défaut de majorités politiques allant dans notre sens,

« L'intérêt général, ce n'est pas d'enfoncer les gens ! C'est d'œuvrer pour une société ouverte, accompagnante, bienveillante. »



L'Etat social actif va continuer sa route. Dès lors, de manière pragmatique, la question devient : comment faire pour que l'activation soit (beaucoup) moins injuste qu'actuellement ?

La FGTB Bruxelles était-elle demandeuse de cette régionalisation du contrôle de disponibilité active ?

Nous n'étions pas demandeurs d'une sixième réforme de l'Etat et certainement pas de cette nature. Mais nous avons considéré que cette partie de la réforme pouvait constituer une sorte d'opportunité : opportunité d'orienter les politiques de l'emploi vers notre vision d'« aider sans exclure ». Nous voulons que le maximum soit fait pour qu'il y ait un plus grand respect des personnes et de leurs trajets. Pour que le contrôle soit juste et équitable, il faut :

- 1) créer, au sein d'Actiris, un service distinct, afin de scinder clairement son nouveau rôle, de contrôle, de ceux, traditionnels, de conseil et d'accompagnement ;
- 2) objectiver les contrôles, notamment en prévoyant une décision collégiale lors des entretiens à « problèmes potentiels ». Le travailleur sans emploi sera donc entendu par un collège de trois agents d'Actiris ;
- 3) mettre en place un recours interne supplémentaire (avant le tribunal du travail, mais sans remettre en cause le droit du demandeur d'emploi de saisir celui-ci directement) : un « collège paritaire » (syndicats/patrons) présidé par un délégué d'Actiris (un peu sur

l'actuel modèle des juridictions du travail). Cela pourrait créer une jurisprudence positive, qui généraliserait, en somme, les bonnes pratiques ;

4) maintenir l'assistance syndicale des chômeurs contrôlés.

Dans un tel cadre, la régionalisation devrait permettre de se rapprocher du terrain, dans un état d'esprit visant à pousser les gens vers un mieux, vers le haut, certainement pas à les enfoncer !

N'y a-t-il pas un risque de confusion lorsque les deux rôles, l'accompagnement et le contrôle, sont endossés par un même organisme ?

Oui, c'est clair, d'autant que les demandeurs d'emploi ne sont, et on les comprend, pas tous des spécialistes des constructions institutionnelles belgo-belges alambiquées. Cette confusion existe néanmoins déjà dans l'esprit des gens. Certains ont été jusqu'à penser que ce sont les syndicats qui ont mis en place le contrôle de disponibilité active ! C'est la difficulté de marcher sur deux jambes, en étant à la fois un organisme de paiement (qui applique les règles) et, d'autre part, une organisation de défense des travailleurs, qui a sa liberté de parole, et qui dit quand la loi est mauvaise et doit être changée ! Il y a une volonté ferme de clarifier le rôle de chacun, mais les télescopages sont certainement à craindre. A nous de faire preuve de pédagogie...

Autre difficulté et risque de confusion, jusqu'à fin 2016, c'est toujours l'ancien système qui est appliqué ! C'est effectivement fâcheux et nous demandons donc que les nouvelles règles soient appliquées le plus rapidement possible. Puisqu'on vise un mieux, pourquoi attendre ? Il faut créer les bons réflexes au plus tôt ! L'information va être essentielle, aussi allons-nous la communiquer via la presse syndicale, des séances d'infos, etc.

En 2004, il avait déjà été promis que l'accompagnement protégerait du contrôle, qu'on tiendrait compte de la situation de chacun, etc. Or ce n'est pas ça qui s'est passé en réalité !

Il est clair que nous ne baisserons pas la garde, qu'il faudra évaluer régulièrement les pratiques. Mais recon-

« Le fédéral ne semble pas s'être rendu compte que la simple convocation systématique ne crée pas, comme par magie, des opportunités d'emploi pour tous. »

naissons que le discours de la direction générale d'Actiris est fort différent de ce que l'on a connu par ailleurs : il n'est en rien stigmatisant. Il est dit clairement, bien entendu, qu'il faut respecter le cadre normatif mais on sent que la volonté est d'être du côté de la solution pour le demandeur d'emploi et pas de la sanction à tout crin. Et je ne sens ni dans le chef du gouvernement régional, ni dans celui du ministre de l'Emploi, une volonté de « casser du chômeur ».

S'il y a moins de sanctions, ne va-t-on pas relancer les

polémiques communautaires ?

Si la politique suivie à Bruxelles est d'être juste, des accusations de laxisme seraient malvenues. Mais bon, on ne peut exclure qu'elles soient proférées avec, dans la foulée, des demandes de régionalisation...du paiement des allocations ! Certains n'attendent que ça, on le sait. Mais ce risque existait déjà avant la réforme. La régionalisation et le démantèlement de la Sécu, certains l'ont à leur programme depuis longtemps. Ce qui doit nous guider, c'est l'intérêt général. Et l'intérêt général, ce n'est pas d'enfoncer les gens ! En aucun cas ! C'est d'œuvrer pour une société ouverte, accompagnante, bienveillante. Le droit au chômage n'est pas inconditionnel, il est davantage conditionné qu'hier mais il est de règle lorsqu'on est involontairement au chômage. Il faut cesser de réduire les gens à une obligation de mendier leurs droits... Ce combat-là est juste, et la FGTB le mènera.

Du côté patronal, on plaide davantage pour la limitation dans le temps des allocations que pour le contrôle des efforts de recherche...

Il est clair que si on supprime l'indemnisation du chômage, Beci sera d'accord d'arrêter les contrôles ! Boutade mise à part, ce qui me choque dans le discours patronal, c'est surtout le « deux poids, deux mesures ». Chaque fois que les organisations syndicales ou les autorités publiques font mine de vouloir conditionner des aides aux employeurs au maintien ou à la création d'emplois, le patronat, la bouche en cœur, clame que « conditionner n'est pas possible » et qu'il faut lui faire confiance. Il y aurait donc deux sortes d'êtres humains : les employeurs, à qui il faut d'office faire confiance, et les travailleurs sans emploi, à qui on ne peut *jamais* faire confiance... Dans un tel cadre de pensée, il faut adjoindre à chaque chômeur un fonctionnaire qui soit sans cesse à ses côtés pour vérifier ce qu'il fait et si ce qu'il dit est vrai. Dans l'histoire socio-économique de ce pays, cela fait diantrement penser au

livret ouvrier : l'employeur était cru sur parole, pas le travailleur. Pour le coup, c'est le patronat qui est dans une conception du XIX^e Siècle, pas la FGTB !

Le gouvernement fédéral continue à dire qu'il veut que les chômeurs de

longue durée effectuent des travaux pour la communauté. Il annonce, à cet égard, une large concertation avec les Régions.

On sait ce que veulent dire pour ce gouvernement les mots « large » et « concertation ». Je ne m'étendrai pas sur les périodes de l'histoire auxquelles ce projet spécifique me fait penser. C'est totalement dégradant et inacceptable. C'est encore plus grave de vouloir mettre les gens au travail obligatoire que de les soumettre à une recherche active d'emploi. C'est un projet liberticide, rien de moins... □



Philippe Van Muylder (FGTB Bruxelles) : « Il faut cesser de réduire les gens à une obligation de mendier leurs droits... »